



Les réponses aux questions
que vous vous êtes toujours
posées au sujet de

Saint-Martin

et de

la Foire Saint-Martin de Vevey



L'histoire de saint Martin, apôtre de la Gaule et évêque de Tours (316 ?– 397)

C'est grâce à « La vie de saint Martin », rédigée par Sulpice Sévère au IV^e siècle, que le destin de ce fils de tribun militaire de l'Empire romain nous est connu. Suivant la volonté paternelle, et malgré son envie d'embrasser la foi chrétienne, Martin entra dans la garde impériale à cheval, appelée Schola. Martin était éblouissant, avec une armure de métal souple et brillant, un casque à crête, un bouclier de même éclat, le tout complété par un immense manteau blanc, la chlamyde, formée de deux pièces d'étoffe dont la partie supérieure doublée de peau de mouton, se portait soit sur les épaules, soit rabattue comme capuchon à la place du casque. Ses camarades l'aimaient et le respectaient, car sa conduite était, à tous égards, exemplaire : gentillesse, amour fraternel, patience, sobriété et surtout humilité. Sans avoir reçu le baptême, Martin vivait selon l'Évangile par ses bonnes œuvres, assistant les malades, secourant les malheureux, donnant de la nourriture et des vêtements aux indigents. Sur sa solde, il ne se réservait que de quoi manger chaque jour et donnait le reste.

Un soir d'hiver glacial particulièrement rigoureux, n'ayant sur lui que son beau manteau blanc d'officier et ses armes, Martin rencontre à la porte de la ville d'Amiens, un pauvre dépourvu de vêtements. Le malheureux avait beau supplier les passants, personne ne s'arrêtait par un temps pareil. Martin comprit aussitôt que ce pauvre lui était réservé, puisque les autres ne lui accordaient aucune pitié, que c'était Dieu lui-même qui l'avait placé sur son chemin. Mais que faire ? Martin ne possédait que sa prestigieuse chlamyde. Sans hésiter, saisissant son épée, il partagea en deux son superbe manteau, en donna un morceau au pauvre et remit sur ses épaules l'autre moitié propriété de l'armée romaine.

Suite à cette rencontre qui le marqua profondément, il décida de quitter l'armée et de se convertir. Il devint évêque de Tours en 370, mais continua à vivre modestement. Il consacra toute sa vie à détruire les temples païens et à les remplacer par des églises. Il mourut en 397 et ses obsèques eurent lieu le 11 novembre.

C'est sous le patronage de ce personnage qu'est placée l'église Saint-Martin de Vevey, mentionnée dès le XII^e siècle, mais qui date probablement du Haut Moyen Âge. Le vitrail du cœur, réalisé par Ernest Bieler en 1900, retrace l'histoire de saint Martin.

La foire automnale de la Saint-Martin de Vevey doit son nom en référence au jour de la fête du saint dans le calendrier catholique, soit le 11 novembre.



Dufresne 1763

Historique de la foire de la Saint-Martin de Vevey :

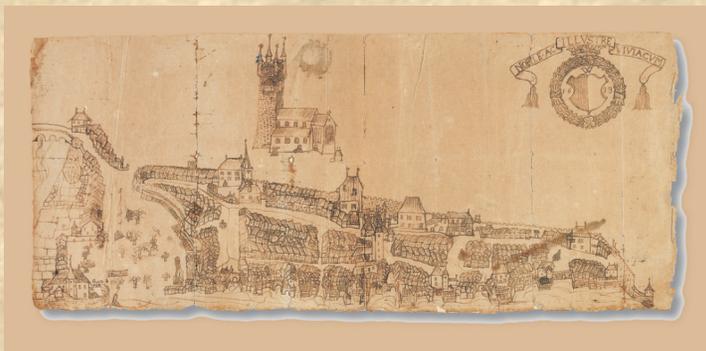
Qu'est-ce qu'une foire et quelle différence entre une foire et un marché?

Les documents trouvés témoignent du caractère plus exceptionnel de la foire. Elle se tenait habituellement une ou deux fois par année⁽¹⁾. Campagnards et marchands de bestiaux venaient de l'extérieur de la ville vendre leur production et faire leurs provisions au même titre que les villageois.

On voit apparaître les foires lors du Haut Moyen Âge (476-888). Autorisées par des seigneurs qui voulaient témoigner de l'intérêt et de la générosité envers leurs sujets, tout en s'enrichissant au passage grâce aux douanes, péages et taxes, elles étaient souvent liées à des fêtes religieuses comme la Saint-Martin⁽²⁾.

Les marchés étaient quant à eux tenus par des habitants locaux⁽³⁾ et avaient souvent lieu chaque semaine. On y achetait les denrées de consommation courante.

En Suisse, comme l'explique Maurice-Ed. Perret dans son article «Foire et marchés en Suisse», on confond souvent foire et marché. Cela provient du fait que la langue allemande utilise le terme « Markt » pour désigner à la fois les marchés et les foires régionales, le terme « Messe » étant réservé aux grandes foires qui durent plusieurs jours.



Réf. 12 - Année 1633

L'histoire des foires et des marchés de Vevey

Aux XIII^e et XIV^e siècles, Vevey possédait un marché aux poissons, qui se tenait le vendredi sur la place Sainte Claire⁽⁴⁾, à l'orient du bourg du Vieux Mazel dont la suzeraineté appartenait aux seigneurs de Blonay⁽⁵⁾ et un marché pour la viande, qui se tenait dans le bourg du Vieux Mazel même, le samedi. Enfin, à l'emplacement du quartier du Sauveur, avant que celui-ci soit construit, se tenait le grand marché du mardi^(6+plan).

Dès la construction du quartier du Sauveur et faute de place, le marché du mardi fut transféré en dehors des murailles et se développa rapidement, en raison, entre autres, de la proximité du lac. Il fut source d'enrichissement pour les seigneurs d'Oron grâce à la taxe sur le sel, la paneterie et l'*omgued* qui était la redevance due lors des ventes de vin en dehors des hôtelleries⁽⁷⁾.

C'est le 20 février 1358 que Amédée VI, comte de Savoie, octroie à la ville de Vevey le droit à tenir deux foires, l'une le 23 avril date de la Saint-Georges et l'autre lors de la Saint-Léonard le 6 novembre⁽⁸⁾.

Afin de permettre un bon déroulement de ses foires, Amédée VI complétera cette franchise par une charte, en 1370, qui réglementera dans ses moindres détails les activités liées aux foires et marchés de la ville de Vevey⁽⁹⁾. Cette franchise sera maintes fois confirmée par les comtes puis ducs de Savoie et enfin par Leurs Excellences (LL.EE.) de Berne⁽¹⁰⁾.

À la fin du XIV^e siècle, le marché du vendredi fut temporairement supprimé par le comte de Savoie, lorsqu'il eut acquis de Jean de Blonay ses droits sur Vevey.

En 1470, de nombreux habitants sollicitèrent du duc de Savoie Amédée IX le rétablissement d'un marché à l'intérieur de la ville en argumentant la sécurité, la possibilité de se mettre plus facilement à l'abri et l'obtention de profits plus rapides. Les opposants à cette proposition relevèrent les risques de blessures encourus par l'arrivée de nombreux chariots en ville, par l'accroissement des frais de transport des marchandises et les risques d'accident liés à l'arrivée des marchandises par le lac, qui serait plus éloigné.

Finalement, après plusieurs mois de pourparlers, le duc décida, le 13 août 1470, de rétablir le marché à l'intérieur des murs à condition de trouver un emplacement adéquat. Il institua également 2 foires supplémentaires⁽¹¹⁾. Vevey comptait alors 4 foires, dont celle de la Toussaint (le 1^{er} novembre / anciennement la foire de la Saint-Léonard) qui allait devenir la Saint-Martin. C'est depuis cette date que l'on compte les foires de la Saint-Martin.

Au XVII^e siècle, ainsi que le montre encore un plan de la ville de Vevey daté de 1633^(12+ plan), la place était plus grande. Elle allait du lac à la rue du Simplon actuelle et des fortifications jusqu'à la rue de Lausanne. Un ruisseau bordé de noyers traversait la place du nord au sud. Il fut recouvert de dalles en 1756⁽¹³⁾.

En 1626, on commença à construire des maisons sur le haut de la place (la première fut celle occupée par le café de la Clef)⁽¹⁴⁾ et en 1736, on planta des marronniers le long du lac pour protéger de la chaleur les bancs de fromages et de beurre^(15+plan). C'est à partir de 1745 que la place prit l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui.

Au milieu de la place se tenait une haute tige portant une banderole en fer blanc aux couleurs de la ville. Tant qu'elle n'était pas abaissée, aucune transaction ne pouvait avoir lieu et différentes sonneries annonçaient le début des ventes de chaque catégorie (7h le beurre, 8h le blé, etc.).

Les droits appartenant aux sires d'Oron et de Blonay furent rachetés par les comtes de Savoie, puis après la conquête bernoise, par la ville de Vevey. Les redevances perçues sur les denrées vendues représentaient un revenu sérieux et régulier.

Les foires concédées par les comtes et ducs de Savoie et maintenues par les Bernois⁽¹⁶⁾, attiraient à Vevey une affluence considérable. Le duc les avait favorisées en stipulant que nul ne pouvait être arrêté ou mis en prison, sauf condamnation criminelle, pendant les 8 jours environnants.

Pour le canton de Vaud et la ville de Vevey en particulier, la période entre 1584 et 1701, date de l'adoption du calendrier grégorien par LL.EE. de Berne, entre les 1^{er} et 2 janvier 1701⁽¹⁷⁾, compliqua la tenue des foires⁽¹⁸⁾ avec ses voisins catholiques qui appliquaient déjà ce calendrier depuis 1584⁽¹⁹⁾ et pour lesquels les dates des fêtes catholiques ne coïncidaient pas avec celles de nos contrées. Pour compliquer le tout, à maintes reprises durant cette période, les localités avoisinantes essayèrent d'obtenir le droit d'organiser des foires similaires, de modifier les dates de celles-ci ou d'obtenir des franchises de péages, mais les Veveysans défendirent toujours au mieux leurs droits⁽²⁰⁾.

Ainsi la ville de Vevey réussit à maintenir vive ses foires et en 1754 il s'y déroule toujours 4 foires annuelles et deux marchés hebdomadaires, les mardi et jeudi, alors qu'il n'y a que 2 foires à Villeneuve, 1 à St-Légier et 1 à Brent⁽²¹⁾ octroyée le 20 décembre 1486 par le duc de Savoie Charles I^{er}⁽²²⁾. Cette tradition persista et en 1826 le registre communal du Compte de Bancherie, à savoir l'attribution des places aux forains, fait mention de quatre foires qui se déroulent en janvier, avril, juillet et le 28 novembre⁽²³⁾.

Entre les deux guerres mondiales, des quatre foires instituées par Amédée IX, seule la foire de la Saint-Martin réussit à perdurer. De tout temps la plus importante, elle doit certainement sa pérennité à sa place dans le calendrier. En effet, elle correspond au moment du paiement des intérêts financiers⁽²⁴⁾, de la clôture des comptes de fermage⁽²⁵⁾, date à laquelle les tâcherons sont payés pour le travail accompli, au temps des provisions pour l'hiver et où les marchands de bestiaux et les agriculteurs viennent vendre leurs différentes récoltes et payer leur abbergement (loyer)⁽²⁶⁾.

Même si à partir des années 1920 la foire de la Saint-Martin perd un peu de son importance et n'a plus le même impact qu'autrefois⁽²⁷⁾, celle-ci se transforme tout en restant une occasion de rencontre et de partage pour les Veveysans.

En 1978, l'organisation de la foire de la Saint-Martin est reprise par la Société industrielle et commerciale de Vevey (SIC), avec l'appui du Commandant de police, Albert Carrel, qui en devient le commissaire⁽²⁸⁾. Diverses personnes se sont ensuite succédé à ce poste, toujours dans le cadre du Comité de la SIC. Puis, les buts et objectifs de la SIC ayant évolués, il est décidé de remettre l'organisation de la manifestation à une nouvelle entité : la Confrérie de la Saint-Martin. Cette dernière est fondée en date du 27 mars 2003 grâce à l'initiative de personnalités de la région veveysanne désireuses de maintenir les traditions de la ville de Vevey⁽²⁹⁾.

Désormais, la Confrérie de la Saint-Martin organise la traditionnelle «Foire de la Saint-Martin» qui a lieu chaque année le deuxième mardi du mois de novembre. Le lundi précédant la manifestation donne lieu à une autre "célébration" introduite en 1979, à savoir la "veillée du bœuf"⁽³⁰⁾. En début de soirée, un bœuf entier est mis en broche devant les marches de La Grenette, sa cuisson se poursuivant jusqu'au lendemain. Il est ensuite dégusté le jour de la Saint-Martin, à midi, tout comme le traditionnel « Papet vaudois » aux Galeries du Rivage.



La foire aujourd'hui

Au cours des dernières années, la foire de la Saint-Martin est resté l'événement phare de l'automne veveysan. Marchands et chalands étant toujours plus nombreux, la priorité est accordée aux associations et organisations à but non lucratif, celles qui précisément défendent les valeurs de saint Martin, soit partage et solidarité.

La tradition veut que le syndic de Vevey, qui ouvre la foire par un discours, reçoive la part du manteau de Saint Martin arrivé en tête du cortège sur son cheval.

Aujourd'hui, si la foire a toujours lieu, c'est en grande partie dû au soutien de la ville, des institutions et d'entreprises de la région, aux cotisations des membres de la Confrérie de la Saint-Martin de Vevey et aux nombreux bénévoles qui œuvrent durant ces deux jours. Sans eux la célébration n'aurait pu perdurer aussi longtemps.



Transactions et marchandises vendues lors de la foire

La foire de la Saint-Martin à Vevey était et est toujours l'occasion d'échanges entre la ville, la campagne (fermiers et vigneron) et le lac (pêcheurs), entre les Veveysans et les gens des environs (Fribourgeois, Lausannois, Chablaisans, Français, etc.).

Selon Nicolas Verdan, en 1469 on vendait à la foire :

- Bois, paille, foin.
- Du gros gibier : sanglier, cerf et chevreuil, mais aussi cygne, faisan, aigle, paon, lièvre, lapin, perdrix, pigeon, bécasse, caille et pour les nobles : oie, dinde, canard, porc et ses dérivés.
- Des animaux de rente : bœuf, vache, veau, cheval, chèvre et mouton (mais plus pour les œufs, le lait, la laine ou le travail. Ce n'est que plus tard qu'ils seront achetés pour leur viande).
- Du fromage et du beurre.
- Du pain et des céréales : seigle, avoine, froment et engrain (petit épeautre), ainsi que des châtaignes.
- Les légumes : racines (salsifis, panais, carottes, navets et betteraves), les légumineuses (pois et fèves), les légumes verts (choux, salades, bettes, cardons et épinards).

Après les grandes découvertes de Christophe Colomb, on vit apparaître la pomme de terre, la tomate, l'aubergine, le maïs, le haricot et la courge.

La Grande Place était réservée aux marchandises de la campagne, tandis que les petits marchands, les notaires se trouvaient rue Louis-Meyer jusqu'à la hauteur de la rue de la Madeleine et dans la partie orientale du jardin du Rivage. Chaque marchandise avait son aire de vente.

Au Moyen Âge, les aubergistes sont parmi ceux qui tirent le plus grand profit en abritant les marchands et fournissant les boissons lors des transactions.

Avec les années, les marchandises vendues changent... on voit apparaître biscômes, nougat et les nonnettes au rhum, probablement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

La foire se terminait dans les cafés, auberges, restaurants ou pintes de la ville, voire même par des bals.

L'arrivée des grandes surfaces, le développement du commerce local, les nouvelles possibilités de stockage, le développement des transports ont profondément modifié la physionomie de la foire.

Petit à petit, les bestiaux ont laissé la place au commerce et la foire s'est déplacée du côté est (place Scanavin, rue du Conseil et rue du Lac) et non plus du côté ouest de la place.



Abréviations

AC : Archives communales de
ACV : Archives cantonales vaudoises
DHS : Dictionnaire Historique de la Suisse

Notes

- (1) AC de Vevey, Ebleu 9, pour deux foires; AC de Payerne, E 2, pour deux foires; AC de Ollon, R 6, pour deux foires; AC de Rolle, 422, pour deux foires; AC de Villeneuve B 37, pour deux foires; AC de Aubonne, P 2.3 (N° 46-48), pour deux foires; AC de Saint-Cergue, E 12, pour deux foires; AC de Vallorbe, E 191, pour deux foires; AC de Lausanne, Corps de Ville HH 57, pour deux foires à Dommartin; AC de Grandson, P 86, pour deux foires; AC d'Ormont-Dessous, P, pour deux foires au Sepey; AC de Lausanne, Corps de Ville A 140, pour trois foires.
- (2) Perret Maurice-Ed., Foires et marchés en Suisse, p.76.
- (3) AC de Grandson, P85, obligation faite aux sujets de la châtelainie d'apporter leurs denrées aux foires et marchés de la ville; AC de Les Clées, E 15 et E 4 d), obligation faite aux sujets de la châtelainie des Clées, ainsi que des communes de Rances et de Valeyres-sous-Rances de participer aux foires et marchés de la ville; AC de Romainmôtier, D 110, défense de mener vendre des marchandises dehors avant de les avoir exposées pendant 4 marchés.
- (4) De Gingins-La-Sarra F., Histoire de Vevey et de son avouerie, p.46.
- (5) ACV, C II 115.
- (6) De Gingins-La-Sarra F., Histoire de Vevey et de son avouerie, p.45.
- (7) AC de Vevey, Ebleu 11, charte des franchises accordées à la Ville de Vevey par Amédée VI, comte de Savoie, 1370; De Gingins-La-Sarra F., Histoire de Vevey et de son avouerie, p.47.
- (8) AC de Vevey, Ebleu 9, concession de deux foires à la Ville de Vevey par Amédée VI, comte de Savoie, 1358; Les sources du droits suisse, XIXe partie, N° 273 p.295.
- (9) AC de Vevey, Ebleu 11, charte des franchises accordées à la Ville de Vevey par Amédée VI, comte de Savoie, 1370; Les sources du droits suisse, XIXe partie, N° 275 p.298.
- (10) AC de Vevey, Ebleu 32, confirmation de franchise, 14 mars 1444; Ebleu 59, confirmation de franchise, 15 novembre 1504; Hbleu 14, confirmation de franchise par LL.EE., 1536; AC de Vevey, bibliothèque, A 104, Albert de Montet, Extraits de documents relatifs é l'histoire de Vevey, p. 113, 123 et 239.
- (11) AC de Vevey, bibliothèque, A 104, Albert de Montet, Extraits de documents relatifs é l'histoire de Vevey., p. 95 et 215-223.
- (12) AC de Vevey, Gableu 228bis.
- (13) De Gingins-La-Sarra F., Histoire de Vevey et de son avouerie, p.45; Corthésy B. et Merlo G., La place du Marché., p. 5.
- (14) Recordon Edouard, Etudes historiques sur le passé de Vevey, p. 341.
- (15) Corthésy B. et Merlo G., La place du Marché, p. 5.
- (16) AC de Vevey, Ebleu 9, concession de deux foires à la Ville de Vevey par Amédée VI, comte de Savoie, 1358; AC de Vevey, Ebleu 11, charte des franchises accordées à la Ville de Vevey par Amédée VI, comte de Savoie, 1370; AC de Vevey, Ebleu 32, confirmation des franchises de la Ville de Vevey par Louis 1^{er}, duc de Savoie, 1444; AC de Vevey, Ebleu 59, confirmation des franchises de la Ville de Vevey par Charles, duc de Savoie, 1504; AC de Vevey, Hbleu 14, confirmation des franchises de la Ville de Vevey par LL.EE. de Berne, 1536.

- (17) DHS, Calendriers.
- (18) Recordon Edouard, Etudes historiques sur le passé de Vevey, p. 344.
- (19) DHS, Calendriers.
- (20) AC de Vevey, Ebleu 252, convention entre la Ville de Vevey et la commune de Châtel-Saint-Denis sur les péages des marchés de Vevey, 1669; AC de Vevey, 54.4, diverses pétitions de forains, 1884-1945; AC de Vevey, Fbleu 259, contestation entre les 4 paroisses de Lavaux et Vevey sur le droit de priorité d'achat sur le marché, 1696; AC de Vevey, Fbleu 294, opposition de la Ville de Vevey à une foire au Châtelard, 1703; AC de Vevey, Fbleu 62, litige entre les Villes de Vevey et Montreux sur le droit au marché de Vevey sans finance, 1587; AC de Villeneuve, H 4/1, privilège des habitants de Villeneuve de faire amener par le lac aux foires et marchés de Vevey, et d'en ramener de même, leurs propres marchandises à l'exclusion des bateliers de Vevey, 1747; AC de Villeneuve, D 14, sur l'exemption des habitants de Villeneuve du péage de Vevey, 1498; AC de Lausanne, Corps de Ville EE 474, sur l'exemption de péages des habitants des deux Villes de Vevey et Lausanne pour les marchandises achetées avec leur propre argent, sauf le sel; AC de La Tour-de-Peilz, U 34, procédure entre La Tour, Villeneuve, Montreux et Blonay contre le règlement du marché et de l'enclave de vin à Vevey, 1701; AC de Bex, Il Vol 25, supplique de la Ville de Bex pour une franchise du péage pour les marchandises achetées aux marchés de Villeneuve et de Vevey, 1580; AC de Cully, 1 P 170, exemption de payer les droits d'arrivage du vin et autres marchandises sur le marché de Vevey pour les quatre paroisses de Lavaux, 1599; AC de Aigle, G.2.12, exemption de payer le péage de Vevey pour ceux d'Aigle, 1541.
- (21) Recordon Edouard, Etudes historiques sur le passé de Vevey, p. 345.
- (22) Feuille d'Avis de Lausanne du 9 novembre 1944; Société Villageoise de Brent et Environ (SVBE), www.brent.ch, Foire de Brent; 24heures du 9 novembre 2018.
- (23) AC de Vevey, G rouge 8, Compte de la Banquerie, 1826.
- (24) AC de Corcelles-sur-Chavornay, Actes anciens, intérêts payables à la Saint Martin d'hiver, 1723; AC de Chavannes-sur-Moudon, P Actes anciens, intérêts payables à la Saint Martin, 1679; AC de Neyruz-sur-Moudon, rente payable à la Saint Martin d'hiver, 1731.
- (25) AC de L'Abbaye, PAD 18, Usine de Bonport, 1820.
- (26) AC de Saint-Cergues, Droits et titres, 1462; AC de Berolle, l b 12, 1679; AC de Moudon, M 58, 1440.
- (27) AC de Vevey, 54.4, correspondance du Syndic de Vevey du 10 septembre 1926.
- (28) AC de Vevey, Aorange 60, SIC Foire Saint-Martin 1980-2003, Historique de la SIC et son activité dans le cadre de la foire de la Saint-Martin; AC de Vevey, Aorange 60, SIC Foire Saint-Martin 1980-2003, Aspect financier.
- (29) AC de Vevey, Aorange 72, Confrérie Saint-Martin.
- (30) AC de Vevey, Aorange 60, SIC Foire Saint-Martin 1980-2003, Historique de la SIC et son activité dans le cadre de la foire de la Saint-Martin; AC de Vevey, DOC Tourisme, Marchés & Foire Saint-Martin, Proposition à la Municipalité adoptée le 1^{er} avril 1980.



Sources

- Henri Ghéon, Saint-Martin, l'évêque des païens, Ed. Culture et promotion populaire.
- Histoire de Saint Martin : extraits tirés d'internet en 2010.
- Albert de Montet, Extraits de documents relatifs à l'histoire de Vevey depuis son origine jusqu'à l'an 1565, B. Benda, Libraire-Editeur, Lausanne, 1884.
- Perret Maurice-Ed., Foires et marchés en Suisse. In: Le Globe. Revue genevoise de Géographie, tome 99, p 65-100, 1959.
- Recordon Edouard, Etudes historiques sur le passé de Vevey, Imprimerie Säuberlin & Pfeiffer SA, Vevey, 1970.
- Corthésy Bruno en collaboration avec Merlo Giuliana, La place du Marché à Vevey. Etude , Bureau de recherche en histoire de l'architecture, Lausanne, 2017.
- Dictionnaire Historique de la Suisse (DHS), Calendriers, version du 15.01.2018.
- De Gingins-La-Sarra F., Histoire de la ville de Vevey et de son avouerie depuis son origine jusqu'au XIV^e siècle suivie d'une notice sur la baronnie du Châtelard et de Montreux des tables généalogiques des sires de la maison d'Oron et d'un plan de Vevey au moyen age, Imprimerie Georges Bridel, Lausanne 1863.
- Les sources du droit suisse, XIXe partie. Les sources du droit du Canton de Vaud, B. Droits seigneuriaux et franchises municipales, Tome 2: Bailliage de Vaud et autres seigneuries vaudoises. Edition préparée par Danielle Anex-Cabanis et mise au point par Dominique Reymond, Bâle 2001.
- A. Radeff, M. Pauchard, M. Freymond, Foires et marchés de Suisse romande, collection Archives Vivantes.
- Musée du vieux Vevey : Mme Abbott, documents photographiques et sources historiques citée ci-dessous :
 - Vevey Hebdo du 6 au 12 novembre 1992 (J.-L. R.).
 - Feuille d'Avis de Vevey du 26 novembre 1977 (F. M.).
 - Les annales veveysannes, Vol. 17, 2018.
 - La Presse Riviera Chablais du mercredi 6 novembre 2002, Histoire et légende de saint Martin.
 - Nicolas Verdan, in : Terre et Nature, 7 novembre 2013.
 - ProSpecieRara, fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux et aux animaux.

Remerciements :

Nous souhaitons remercier le personnel du Musée historique de Vevey et plus particulièrement Mme Fanny Abbott pour sa disponibilité, ses recherches et son soutien « historique », ainsi que celui des Archives communales et cantonales. Un grand merci également à Anne Giavina, Michel Lagnese, Pierre Reber et Daniel Cornioley pour leur participation très active dans la création de cette partie historique.